

# SELARL SILEX - Maître Stéphane IMBERT,

Avocat au Barreau de Nice

19 rue de la Préfecture 06300 NICE - Tél : 04.93.85.63.89

cabinet@silex-avocats.com - site internet : silex-avocats.com

# Et Cabinet ESSNER - Maître Renaud ESSNER

Avocat au Barreau de Grasse

«Le Saint Christophe» - 3, rue de Bône 06400 CANNES

## VENTE AUX ENCHERES PUBLIQUES - LOT UNIQUE

### UNE PROPRIETE

située à CAGNES SUR MER (06800), Quartier de Saint Roman, 7 Avenue des Citronniers

## ADJUDICATION JEUDI 15 NOVEMBRE 2018 à 9H

à l'audience du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de GRASSE, Palais de Justice, 37, avenue Pierre Sémard.

Ministère d'un avocat inscrit au Barreau de GRASSE est obligatoire pour enchérir

Il sera procédé à la vente aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, des biens dont la désignation suit :

**Désignation - description :** UNE PROPRIETE située à CAGNES SUR MER (06800), Quartier de Saint Roman, 7 Avenue des Citronniers, comprenant :

- **UNE VILLA** de 39,55 m<sup>2</sup>, délabrée dénommée «Chalet Atlantide», élevée sur sous-sol, d'un rez-de-chaussée et d'un étage avec belvédère.

- **UN PAVILLON INDÉPENDANT**, délabré, composé d'un garage avec une pièce d'habitation au-dessus et dépendances.

cadastrée section BB n° 53 pour 8a 96ca

Les biens sont **libres** de toute location et occupation.

**Nom et qualité des parties - procédure :** Cette vente est poursuivie à la requête de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes, chargé du Domaine, agissant en qualité d'administrateur provisoire à la succession non réclamée de Monsieur Jean Emmanuel DIDIER, décédé le 21 janvier 2002 à Cannes.

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal de Grande Instance de GRASSE en date du 5 décembre 2017, autorisant la vente aux enchères publiques, en la forme prescrite au titre de la vente des biens de mineurs, à l'audience du Tribunal de Grande Instance de GRASSE, par le ministère de Maître Renaud ESSNER, avocat.

**Mise à prix :** Outre les charges, clauses et conditions ci-dessus, les enchères seront reçues sur la mise à prix de :

**SOIXANTE SEIZE MILLE DEUX CENTS EUROS**

**76.200 €**

Susceptible de baisse de moitié en cas d'enchères désertes

**Paiement du prix :** L'adjudicataire devra payer son prix en principal et intérêts, *par chèque certifié ou chèque de banque*, entre les mains de Monsieur le Directeur Départemental des Finances Publiques des Alpes-Maritimes *dès l'expiration du délai de surenchère à peine de répétition des enchères.*

Les intérêts seront dus au taux légal dès l'expiration du délai de surenchère et seront majorés de 5 points passé un délai de 60 jours.

**Entrée en jouissance et remise des clés après paiement intégral en principal, frais de vente et intérêts.** La présente clause annule et remplace purement et simplement l'article 15 des conditions générales relatif au paiement du prix et aux intérêts, en ce qu'elle a de contraire.

**Consignation :** Les éventuels adjudicataires devront préalablement à l'adjudication remettre à l'avocat chargé par eux d'enchérir un chèque de banque ou une caution bancaire irrévocable représentant 10 % du montant de la mise à prix la plus élevée (et avec un minimum de 3.000 €).

**Frais de mainlevée :** Si aucune procédure de distribution du prix d'adjudication n'est ouverte, l'adjudicataire fera son affaire personnelle de la radiation des inscriptions d'hypothèque.

**Frais de poursuite de vente :** L'adjudicataire supportera en sus de son prix d'adjudication tous les frais exposés pour parvenir à la vente, ainsi que les droits et honoraires prévus par le tarif en vigueur et les réglera sur la quittance de Maître Renaud ESSNER, avocat poursuivant la vente. Il supportera également tous les droits et taxes qui seront perçus sur la vente (Enregistrement ou TVA).

Les clauses et conditions de la vente sont stipulées dans le cahier des conditions de vente déposé au Greffe du Juge de l'Exécution du Tribunal de Grande Instance de Grasse le 1er octobre 2018 et peuvent être consultées au Cabinet de Maître Renaud ESSNER et au Greffe.

Fait et rédigé à GRASSE par Maître Renaud ESSNER, avocat

**VISITES : - vendredi 2 novembre 2018 de 13h à 15h - samedi 10 novembre 2018 de 13h à 15h**